

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1926

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

302 077 169 RCS Toulon.

FUNECAP SUD EST.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 2744620.00 EUR.

Adresse : Rue Du Souvenir Français, Quartier Saint Roch, 83390 Cuers.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FUNECAP SUD EST la forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Rue du Souvenir Français – Quartier Saint Roch – 83390 CUERS le montant du capital initial : 2 744 620 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 302 077 169 RCS TOULON Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : POMPES FUNEBRES BOUVET la forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 17 avenue de l'Égalité – 01000 BOURG-EN-BRESSE le montant du capital initial : 38 112 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 384 089 124 RCS BOURG-EN-BRESSE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue Actif apporté au 31/12/2024 : 1 372 028 € Passif apporté au 31/12/2024 : 239 833 € Actif net apporté au 31/12/2024 : 1 132 195 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des 2 500 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, il ne sera procédé à aucun échange de titres entre la Société Absorbée et la Société Absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital social ni à aucune détermination d'un rapport d'échange Le montant de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 14 mars 2025. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 18 mars 2025 au Greffe du Tribunal de commerce de Toulon pour la Société Absorbante et le 17 mars 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse pour la Société Absorbée..